

## Secrétaire de séance : Madame CHABAUD

1/Ouverture de la séance à 16h00, le quorum est atteint (15 personnes).

2/Secrétariat de séance : Madame CHABAUD

3/Adoption de l'ordre du jour : 14 votants, 14 pour.

4/Adoption du PV du CA du 06 Novembre 2017 : 14 votants 14 pour

### 5/Présentation du Projet de Budget 2018

Le Proviseur donne la parole à Mme Chabaud, gestionnaire, pour faire lecture du projet de budget 2018 en précisant que cette année la dotation globale de fonctionnement allouée par la Région Occitanie est en forte baisse.

Mme Chabaud fait lecture du diaporama de présentation donnant des éléments de contexte tels que nombre d'élèves, de personnels, surfaces ...

Une évolution des DGF depuis 5 ans est présentée.

La liste des recettes du LP est détaillée : recettes REGION, recettes ETAT, recettes propres, dotation du CD34 et recettes liées aux voyages dont les projets ont été adoptés au CA précédent.

Un prélèvement sur le fonds de roulement est donc prévu pour abonder le budget initial à hauteur de 10062.00 € pour participer au financement des voyages et de la résidence d'artistes 2018

Une discussion s'engage sur la nécessité d'abonder les crédits pédagogiques au moins autant que les voyages.

Mme Coignat, parent d'élèves suggère de prévoir une « enveloppe » pour les voyages scolaires puisqu'ils semblent être la variable d'ajustement.

Le Proviseur répond qu'il serait souhaitable d'adopter le principe de financement des voyages scolaires sur les fonds propres en pourcentage du voyage de façon à être équitable sur tous les projets et à pouvoir connaître à l'avance le montant à prélever.

M Gountchev, enseignant souligne qu'il sera difficile de fonctionner avec des lignes de crédits d'enseignements telles que présentées.

Mme Chabaud explique que des recettes ont été revus à la baisse (exemple la taxe d'apprentissage) et d'autres ne figurent pas au budget 2018 (exemple ERASMUS+) ce qui fait baisser encore plus le budget total.

Le Proviseur indique que la structure pédagogique étant stable, la dépense pédagogique devrait l'être aussi et au vu des dépenses 2017 à ce jour, la proposition présentée devrait permettre de démarrer l'année avant un prochain prélèvement sur fonds de roulement après le vote du compte financier en mars 2018.

Les diminutions de recettes sont regrettables mais il faudra faire un effort de planification de nos dépenses.

Les enseignants s'émeuvent de la forte baisse des crédits pédagogiques et ne peuvent accepter une telle présentation sans demander d'abonder le budget par les fonds propres.

M Marcel, DDFPT rajoute qu'il vaudrait mieux voter les voyages après le budget de fonctionnement est exécutoire.

M Bou, enseignant précise que l'on ne devrait avoir à choisir de financer les voyages ou les crédits pédagogiques et que la région sera interpellée au sujet de cette baisse de subvention : une motion est d'ailleurs lue à ce sujet et sera jointe au PV du CA et au budget. L'éducation est un tout, il ne devrait pas y avoir à prioriser entre deux choix pédagogiques. Les disciplines ne doivent pas s'opposer. Le décalage entre l'année scolaire et l'année civile, entre l'année de référence du fonds de roulement et celle de l'octroi de la DGF est défavorable à notre établissement puisque la région pour appliquer la décôte, prend en compte le fonds de roulement au 31.12.N-1 alors que depuis nous avons effectué des prélèvements.

Mme Jougla, proviseure adjointe demande si on ne peut pas faire diminuer les stocks pour retrouver de la trésorerie et ne pas gager le fonds de roulement.

Il faudra s'assurer que le stock corresponde bien à des besoins pédagogiques et si besoin mettre en adéquation le montant, la réalité du stock et les besoins.

M Bou demande si on peut abonder tout de suite le budget de 10000 € sur la ligne crédit de l'enseignement professionnel

M le Proviseur s'engage à débloquer des fonds après le vote du compte financier et Mme Chabaud répond qu'il n'est pas prudent de le faire à l'instant T puisque l'on ne peut pas préjuger du résultat de l'exercice 2017 : de plus l'année 2018 peut démarrer avec les crédits alloués soit 21500 €.

Mme Chabaud répond que ce ne serait pas prudent à ce stade de l'année sans connaître le fonds de roulement 2017.

Les enseignants demandent une interruption de séance de 5 minutes.

La motion commune FCPE – CGT-SNETA est lue et transmise au proviseur pour être jointe au PV.

Le vote a lieu

Votants : 13

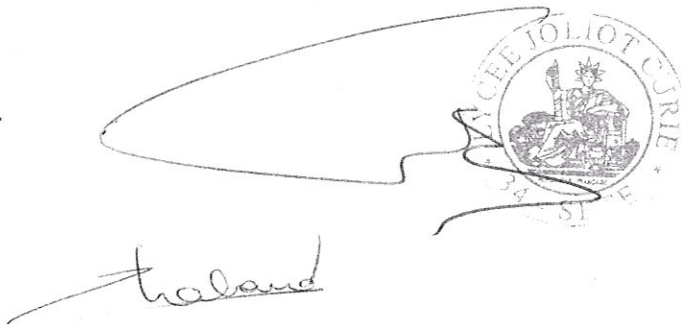
Pour : 4

Contre : 13

Abstentions : 0

Le projet de budget est rejeté.

La séance est levée à 17h05.



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Chabaud". To the right of the signature is an official circular stamp. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text "ACADEMIE JOLIOT-CURIE" and "31.12.2017".